
Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BIKUCOAT Alcalistop

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
BIKUCOAT Alcalistop

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Couche barrière aux alcalis pour BIKUCOAT -PUR, liquide plastique, par exemple pour une superstructure à base de ciment.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

swisspor AG

Bahnhofstrasse 50

CH-6312 Steinhausen

Téléphone : +41 21 948 48 48

Fax : +41 21 948 48 59

E-Mail/Internet : info@swisspor.com / www.swisspor.ch

Interlocuteur : M. Jacques Esseiva

(Lundi-Vendredi 8.00 - 17.00 heures)

Téléphone : +41 21 948 48 56

Information d'urgence : Centre d'information toxicologique Zürich

Numéro d'urgence : 145

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique :

Dispersion de polymères acryliques, filler et additifs dans l'eau

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Aucune/aucun

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié :

Extincteur à poudre ou CO₂ - en cas de plus grandes incendies, extincteur à mousse ou à eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr : voir paragraphe 7

Protection individuelle : voir paragraphe 8

Evacuation : voir paragraphe 13

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Information supplémentaire

aucune/aucun

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Protéger du gel.

Indications concernant le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

aucune/aucun

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Couche de barrière aux alcalis

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires :

Aucune/aucun

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Porter une protection pour les yeux/le visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Des gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Matériaux appropriés pour contact de courte durée ou pour des projections (au moins indice de protection 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): néoprène, PVC, butyle ou les caoutchoucs nitrile. Matériaux appropriés pour contact direct de plus longue durée (au moins de l'indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Néoprène, Viton, PVC, butyle ou les caoutchoucs nitrile.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique : liquide: tixotrope
 Couleur : gris
 Odeur : doux

Testé selon la méthode

pH-Valeur : 10

Modification d'état
 Point de fusion : non déterminé
 Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 100 °C
 Point d'éclair : non déterminé
 Combustion entretenue : Aucune donnée disponible

Inflammabilité
 solide : non applicable
 gaz : non applicable
 Limite inférieure d'explosivité : non déterminé
 Limite supérieure d'explosivité : non déterminé

Température d'auto-inflammabilité
 solide : non applicable
 gaz : non applicable
 Température de décomposition : non déterminé

Propriétés comburantes
 Non comburant.

Pression de vapeur : non déterminé
 Densité : 1,3 g/cm³
 Hydrosolubilité : facilement soluble

Solubilité dans d'autres solvants
 non déterminé

Coefficient de partage : non déterminé
 Viscosité dynamique : 7000 mPa·s DIN 53018
 Densité de vapeur : non déterminé
 Taux d'évaporation : non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en solide : non déterminé

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Aucune/aucun

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

Information supplémentaire

Aucune/aucun

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

Information supplémentaire

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination de l'emballage : Les récipients doivent être recyclés d'une manière conforme après la dernière utilisation et doivent être vidés entièrement. Les emballages vides en métal peuvent être introduit dans les circuits de récupération des emballages en métal.

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

- | | |
|--|--|
| 14.1. Numéro ONU : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.4. Groupe d'emballage : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |

Transport fluvial (ADN)

- | | |
|--|--|
| 14.1. Numéro ONU : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.4. Groupe d'emballage : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |

Transport maritime (IMDG)

- | | |
|--|--|
| 14.1. Numéro ONU : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.4. Groupe d'emballage : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

- | | |
|---|--|
| 14.1. Numéro ONU : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.4. Groupe d'emballage : | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | |
| Dangereux pour l'environnement : | non |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Aucune information disponible. | |
| 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | |
| Non applicable | |

15. Informations relatives à la réglementation

-
- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Informations réglementaires UE
Information supplémentaire :
A observer : 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC
Prescriptions nationales
- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique**
Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

16. Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en œuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Vous trouverez la dernière version de cette fiche de données de sécurité sur notre site Web www.swisspor.ch

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)